



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections municipales

Question écrite n° 103435

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait qu'aussi bien à droite qu'à gauche de l'échiquier politique, des candidats importants se sont prononcés en faveur d'un déplacement de la date des élections municipales pour les ramener de mars 2008 à septembre 2007. Eu égard à la convergence des intentions ainsi exprimées à droite comme à gauche, elle lui demande si dans un souci de clarté et afin que les élus municipaux ne soient pas pris au dépourvu, il ne conviendrait pas de mettre en oeuvre la modification législative correspondante suffisamment à l'avance par rapport aux élections en cause.

Texte de la réponse

La loi du 15 décembre 2005 prorogeant la durée du mandat des conseillers municipaux et des conseillers généraux renouvelables en 2007 a reporté en mars 2008 les élections municipales et cantonales initialement prévues en mars 2007. Aucune modification de ce calendrier n'est à l'ordre du jour.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103435

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9510

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11950